

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 14
Membres présents : 12

Date convocation : 14/06/2018
Date d'affichage : 14/06/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PATTUS, Maire.

Présents : Mmes et MM Serge PATTUS, Olivier GRAU, Danielle DUMAS, François LEPICIER, Sébastien VIDAL, Eric GUIDO, Jérôme LECONTE, Adeline POMMIER, Fabrice BOURNIER, Gwenola LE TALLEC, Catherine LECERF, Martial POLGE.

Absents excusés : M. Eric VIDAL et Mme Muriel DESIRA.

Secrétaire de Séance : Mme Adeline POMMIER.

Le compte-rendu de la séance du 2 mai 2018 affiché en Mairie le 11 mai 2018 est approuvé sans remarques ni réserves.

Les délibérations prises en séance du 2 mai 2018 ont été transmises en Préfecture du Gard et certifiées exécutoires le 14 mai 2018.

DELIBERATION N° 21
DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET M-14 2018 - VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur Serge PATTUS, Maire, expose au Conseil Municipal que suite à une erreur de saisie dans le logiciel comptabilité, il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires désignées ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	COMPTE	OP.	NATURE	MONTANT
21	2152	38	Installations de voirie	120 000.00
TOTAL				120 000.00

CREDITS A REDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OP.	NATURE	MONTANT
040	2152	ONA	Installations de voirie	- 120 000.00
TOTAL				- 120 000.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'apporter aux prévisions budgétaires 2018 du Budget M-14, les modifications désignées ci-dessus.

DELIBERATION N° 22
VENTE DU PRESBYTERE : CHOIX DE L'ACQUEREUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 16 du 2 mai 2018, il a été décidé de mettre en vente la totalité du Presbytère (bâtiment et cour) aux prix de cent trente mille euros (130 000 €) net vendeur.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des deux courriers d'offres d'achat reçus et précise que deux visites sur site ont eu lieu mais qu'aucune suite n'a été donnée :

- Mme Annette BENEFICE et M. Hervé VERNAZOBRES, par courrier reçu le 18 mai 2018, nous confirme leur volonté d'acquérir la totalité du Presbytère (bâtiment et cour) au prix de 130 000 €.
- L'Association "Les Amis du Presbytère", par courrier reçu le 25 mai 2018, nous informe qu'ils auraient souhaités que la cour donnant accès au Presbytère reste la propriété de la Commune mais nous précise leur volonté de se porter acquéreur du bâtiment seul au prix de 100 000 € mais qu'ils sont également acquéreur de l'ensemble (bâtiment et cour) au prix de 130 000 €.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée pour déterminer s'il y a lieu de recourir à un vote à bulletin secret. Le Conseil Municipal décide par 5 voix pour que le vote ait lieu à bulletin secret.

A l'issu du vote à bulletin secret, le résultat obtenu est :

- 7 voix pour Mme Annette BENEFICE et M. Hervé VERNAZOBRES.
- 2 voix pour l'Association "Les Amis du Presbytère".
- 3 blancs.

Au vu du résultat du vote, le Conseil Municipal décide avec 7 voix pour :

- de vendre la totalité du Presbytère (Bâtiment et cour) au prix de 130 000 € net vendeur à Mme Annette BENEFICE et M. Hervé VERNAZOBRES,
- précise que la vente n'interviendra qu'après la réalisation des travaux consistant à la pose d'un compteur et ouverture d'un branchement d'eau ; plomberie chauffage ; maçonnerie ; raccordement au réseau électrique (comme précisé dans la délibération n° 16 du 2 mai 2018),
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction,
- rappelle que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION N° 23
SERVITUDE DE PASSAGE LIEU-DIT "LES AIRES"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier adressé par Fabienne et Michel MATHIEU sollicitant un droit de passage sur les parcelles communales cadastrées B n° 1309 et 1308, dans le cadre de leur projet de diviser en trois lots leur propriété cadastrée B n° 1136, 55 et 38.

Afin de leur permettre d'accéder à leur future parcelle, Monsieur le Maire propose, de consentir, à titre de servitude réelle et perpétuelle, une servitude de passage de 60 m² sur les parcelles communales cadastrée section B n° 1309 et 1308. Ce passage part des parcelles cadastrées section C n° 38 et 55 pour aboutir sur la rue Gabriel Boissy.

Cette servitude de passage est consentie moyennant la somme de 4 000 € (quatre mille euros). Les frais de Notaire et de Géomètre restent à la charge de Fabienne et Michel MATHIEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte la servitude de passage au profit de Fabienne et Michel MATHIEU, en tout temps et à toute heure, sans aucune restriction, et dans les mêmes conditions, par les propriétaires successifs, sur les parcelles communales cadastrées section B n° 1309 et 1308 au lieu-dit "Les Aires" partant des parcelles cadastrées section C n° 38 et 55 pour aboutir sur la rue Gabriel Boissy,
- dit que cette servitude est consentie moyennant la somme de 4 000 € (quatre mille euros),
- dit que les frais de Géomètre et de Notaire seront supportés par l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette décision et toutes pièces afférentes.
-

Point 4 de l'ordre du jour : Compteurs LINKY :

Le Conseil Municipal doit-il se positionner sur la pose des compteurs LINKY ? 1 voix pour ; 6 voix contre et 5 abstentions. Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas prendre de décision ce jour. Cette question sera portée à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Location de matériel aux Associations : par délibération n° 17 du 2 mai 2018, il a été décidé de mettre à disposition des administrés et des associations des tables, bancs et chaises au tarif de 20€ jusqu'à 10 tables et 35€ au-delà. Les membres du Conseil Municipal décident de mettre à disposition des Associations le matériel à titre gratuit. Une délibération sera prise en ce sens lors du prochain Conseil Municipal.

- Sonnerie des cloches de l'Eglise de Souvignargues : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier par lequel il est demandé que la sonnerie soit interrompue la nuit en période estivale. Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas arrêter la sonnerie des cloches la nuit.

- Panneaux de signalisation : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par le Domaine Fortuné pour demande de pose de deux petits panneaux fléchés permettant de repérer leur caveau. Monsieur le Maire recevra les propriétaires.

- Travaux Place du Cèdre : une visite du chantier est programmée pour le mardi 3 juillet 2018 à 16h.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures 30 et rappelle le numéro d'ordre des délibérations prises :

- 21 : Décisions modificatives budgétaires Budget M14 2018 : virements de crédits.
 - 22 : Vente du Presbytère : choix de l'acquéreur.
 - 23 : Servitude de passage lieu-dit "Les Aires".
-

Compte rendu affiché en Mairie le 28 juin 2018

Le Maire,
Serge PATTUS